



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

*Direction de libertés publiques  
et des affaires juridiques*

Paris, le 12/02/20

*Service du conseil juridique et du contentieux  
Bureau du contentieux de la sécurité routière*



*12 points*

*Affaire suivie par :  
Tél : 0*

*Réf. : 1*

**Le ministre de l'intérieur**

à

**Madame la présidente du tribunal administratif de Lille**

date et heure de métropole)

**OBJET :** Requête formée par Monsieur M.  
**P. J. :** relevé d'information intégral en annexe

Vous m'avez transmis la requête formée le [ ] par Monsieur [ ] par laquelle ce dernier demande l'annulation de la décision 48SI du [ ] 17 l'informant d'un retrait de points sur son titre de conduire, récapitulant les autres retraits de points et lui notifiant l'invalidation de son titre de conduire pour solde de points nul et de la décision implicite de rejet de son recours tendant au crédit de 4 points sur son titre de conduire suite au stage suivi les 1 [ ] ainsi que l'injonction de lui restituer les points illégalement perdus dans un délai de 2 mois à compter de la signification du jugement à intervenir, et la condamnation de l'Etat au paiement d'une somme de 3 000 euros au titre des frais irrépétibles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, les observations que cette requête appelle de ma part.

**I - EXPOSE DES FAITS ET DE LA PROCEDURE**

Monsieur [ ], né le 1 [ ], a commis une série d'infractions répertoriées au relevé d'information intégral (voir pièce-jointe) et s'est vu notifier une décision 48SI du [ ] l'informant d'un retrait de points sur son titre de conduire, récapitulant les autres retraits de points et lui notifiant l'invalidation de son titre de conduire pour solde de points nul.

Monsieur [ ] dit avoir introduit un recours tendant au crédit de 4 points sur son titre de conduire suite au stage suivi les [ ]. Ce recours aurait fait naître une décision implicite de rejet.

Ce sont les décisions attaquées.

Le requérant demande également l'injonction de lui restituer les points illégalement perdus dans un délai de 2

